

**EURUS FRANCE AUDIT ET CONSEIL** 368055

S.A.R.L. au capital de 3.494.600 francs  
Siège social : 67, Rue de Provence

75009 PARIS

R.C.S. Paris B 351 329 503 - APE 741C

8 389 84-302248

**EURUS FRANCE  
Expertise et Conseil SA**

Société Anonyme au capital de 1.000.000 francs  
Siège social : 85, Avenue Victor Hugo  
92563 RUEIL MALMAISON CEDEX  
R.C.S. Nanterre B 318 265 402 - APE 741C

**Société Fiduciaire  
de Technique Comptable (SEFITEC)**

Société Anonyme au capital de 350.000 francs  
Siège social : 99, Boulevard Haussmann  
75008 PARIS  
RCS Paris B 642 061 063 - APE 741C

89 B 10299

L 1228

**Requête à Monsieur le Président du  
Tribunal de Commerce de Paris**

Les soussignés :

**Monsieur Jean-Luc LEGRAND**  
né le 29 Février 1948 à Pont de Claix (38)  
demeurant 19, Rue Henri Richaume  
78360 MONTESSON

**Monsieur Frédéric LAFAY**  
né le 29 Avril 1959 à Saint Etienne (42)  
demeurant 16, Rue Vaillant  
78390 CROISSY SUR SEINE

→ PDG de Eurus France Expertise et Conseil  
Co-Gérant de Eurus France Audit et Conseil  
Administrateur de Sétifec

→ PDG de Sétifec  
Co-Gérant de Eurus France Audit et Conseil  
Adm et DG de Eurus France Expertise et Conseil

ont l'honneur de vous exposer :

- que les Sociétés "Eurus France Audit et Conseil", "Eurus France Expertise et Conseil", et "Sétifec", Sociétés régies par la Loi du 24 Juillet 1966, ont l'intention de fusionner au moyen de l'absorption des Sociétés "Eurus France Expertise et Conseil", et "Sétifec", par la Société "Eurus France Audit et Conseil", et que la Société "Eurus France Audit et Conseil" se propose en conséquence de recevoir à titre d'apport-fusion, tant l'actif que le passif des deux Sociétés "Eurus France Expertise et Conseil", et "Sétifec", la Société à responsabilité limitée "Eurus France Audit et Conseil" détenant 99,8 % du capital de la Société "Eurus France Expertise et Conseil" et 99,8 % du capital de la Société "Sétifec".

C'est pourquoi il vous est demandé de désigner le Commissaire en qualité de Commissaire à la fusion, au titre de ladite opération.

/ ...

A cet effet, nous souhaiterions qu'il vous plaise de nommer pour cette opération :

- **Monsieur Thierry THIBAUT DE MENONVILLE**  
Commissaire aux Comptes inscrit au Tableau de l'Ordre de Paris  
demeurant 66, Rue de Romainville  
75019 Paris

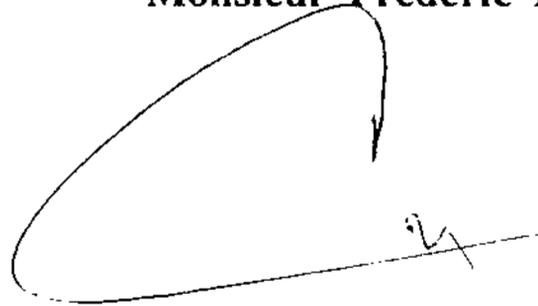
Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce, l'expression de nos sentiments distingués.

Fait à Rueil Malmaison le 22 Août 1994

**Monsieur Jean-Luc LEGRAND**

Handwritten signature of Monsieur Jean-Luc LEGRAND, consisting of stylized initials 'JL' followed by a horizontal line.

**Monsieur Frédéric LAFAY**

Handwritten signature of Monsieur Frédéric LAFAY, featuring a large, looping initial 'F' and a horizontal line.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

ORDONNANCE

\*\*\*\*\*

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Paris, Chevalier de la Légion d'Honneur ;

Vu l'article 377 de la loi du 24 Juillet 1966 complété par l'article 15 de la loi n°94-126 du 11 Février 1994 ;

Vu la requête présentée par la société EURUS FRANCE EXPERTISE ET CONSEIL et la société EURUS FRANCE AUDIT ET CONSEIL et la société SOCIETE FIDUCIAIRE DE TECHNIQUE COMPTABLE "SEFITEC".

Nommons M *THIERRY THIBAUT de MENONVILLE*

demeurant *66 rue de Romainville 75019 Paris*

en qualité de commissaire à la fusion

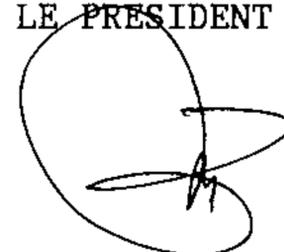
Disons que le commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné recherchera le montant de ses honoraires auprès de la société débitrice et qu'en cas de désaccord, ledit montant sera fixé par ordonnance du juge compétent sur requête motivée de la partie la plus diligente.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce Tribunal.

Fait à Paris le *5 Septembre 1994*

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL



MICHEL ROUGER

LE GREFFIER  
A.M. DECOURCELLE

